

PAR COURRIEL

Drummondville, le 8 janvier 2024

Monsieur Sylvain Juneau  
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Hôtel de ville  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

**Objet : Rétroaction sur le Plan d'action 2023 à l'égard des personnes  
handicapées de votre municipalité**

Monsieur le Maire,

Au nom de l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office), je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à produire le Plan d'action 2023 de votre ville.

Comme vous le savez, il s'agit d'une responsabilité très importante confiée aux municipalités par l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi)* et du [décret 655-2021](#).

Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées représentent un levier essentiel pour mettre en place des actions concrètes afin d'assurer la participation sociale des personnes handicapées dans votre municipalité.

Je salue également le fait que votre ville ait adopté et rendu public tôt dans l'année son plan d'action, tel qu'exigé par la *Loi*. Cette diffusion permet à la population incluant les personnes handicapées d'apprécier en début d'année les mesures réalisées et celles à venir afin de réduire les obstacles ciblés par votre ville.

Afin de vous soutenir en vue de l'élaboration de votre prochain plan d'action, j'aimerais vous faire part des principaux constats provenant de l'analyse de votre plan effectuée par l'Office. Ces derniers ont d'ailleurs été transmis lors d'une rencontre de rétroaction tenue avec madame Stéphanie Blier-Vézina, responsable du plan d'action pour votre municipalité.

D'emblée, je tiens à souligner l'excellente qualité de votre plan d'action. Entre autres, vous avez mis en place des mécanismes de consultation. En effet, l'expérience démontre que la qualité du plan d'action s'améliore en grande partie par la consultation des personnes handicapées ou de leurs représentants.

De plus, je tiens à saluer le grand nombre de mesures non prévues dans votre bilan, ainsi que la diversité et le nombre important de nouvelles mesures dans votre plan d'action. Ces éléments témoignent de la volonté de votre ville d'agir dans tous ses secteurs d'activité, conformément au décret 655-2021. Je vous encourage à continuer sur cette voie.

Pour vous aider à aller plus loin dans votre engagement à répondre aux besoins des personnes handicapées, voici quelques propositions à considérer :

- Adopter des mesures en lien avec l'économie locale. Par exemple, sensibiliser les commerçantes et les commerçants à l'importance de respecter la réglementation concernant les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, ou encore les sensibiliser et les informer concernant leurs droits et leurs obligations à l'égard de la présence de chiens-guides ou de chiens d'assistance au sein de leurs établissements;
- Prévoir de nouvelles mesures spécifiques pour assurer la sécurité des personnes handicapées en cas d'urgence ou de sécurité civile. Par exemple, vous pouvez former les premiers répondants à l'accompagnement des personnes handicapées lors de situations d'urgence. De plus, vous pourriez vous assurer que chaque local occupé par la municipalité ait un plan d'évacuation en place pour garantir la sécurité de toutes les personnes les occupant.

Conscient des nombreux efforts que vous déployez afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées, je vous remercie de votre habituelle collaboration et vous assure de notre soutien constant. Pour toute question, madame Blier-Vézina est invitée à communiquer avec sa conseillère, madame Alexandra Munger, à l'adresse [alexandra.munger@ophq.gouv.qc.ca](mailto:alexandra.munger@ophq.gouv.qc.ca), ou par téléphone au 1 866 680-1930, poste 68567.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Daniel Jean  
Directeur général

DJ/AM/mv